

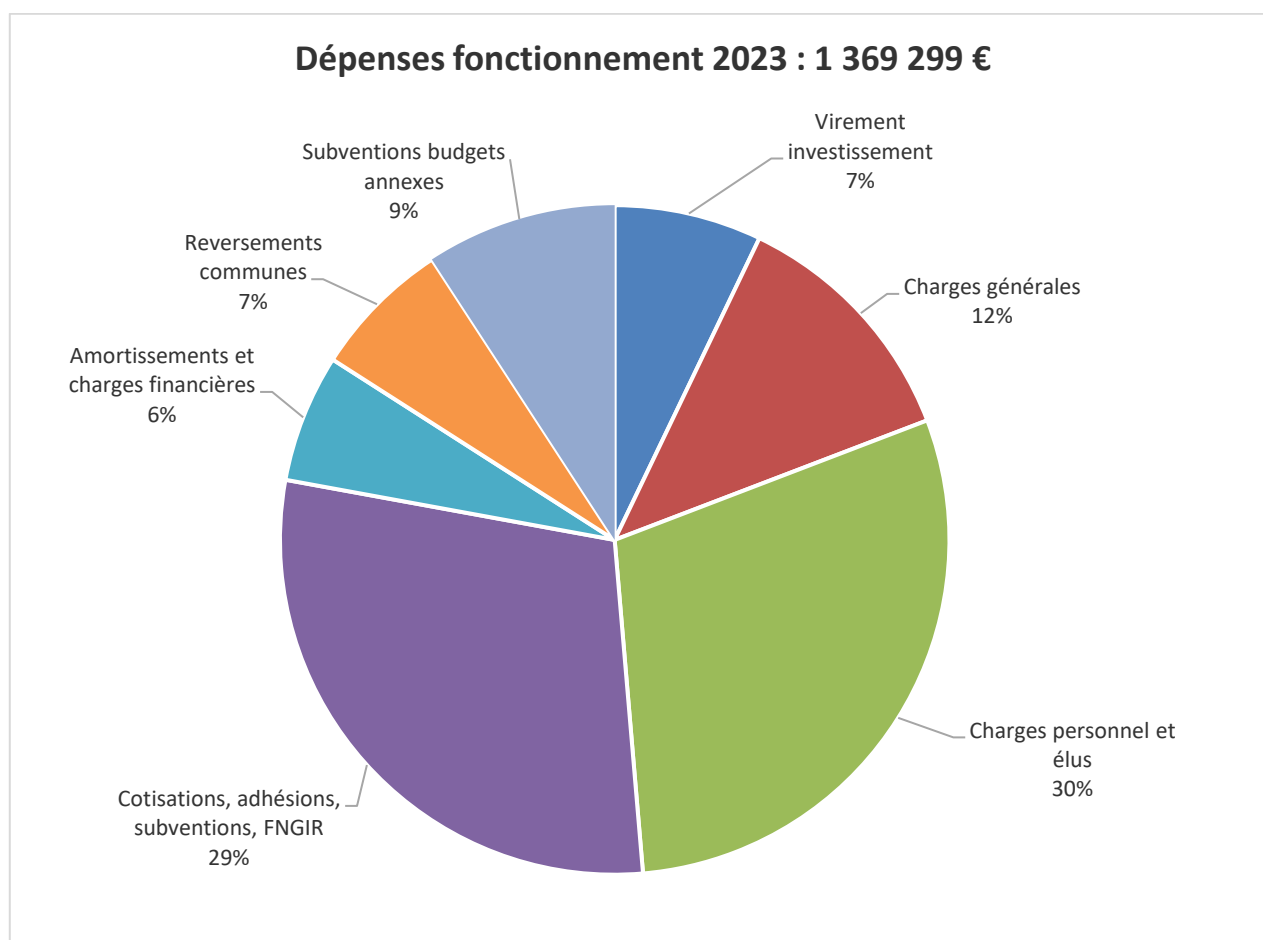
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais  
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS  
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : [contact@ccsemur.fr](mailto:contact@ccsemur.fr)

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 :  
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

*Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le budget principal de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais comprend les dépenses et recettes liées à l'activité quotidienne de la collectivité (administration générale).  
Les dépenses et recettes liées à l'exercice de ses compétences principales (environnement, action sociale, marché aux bestiaux, énergie renouvelable) font l'objet de budgets annexes, alimentés pour certains (actions sociales, énergie renouvelable) par des subventions d'équilibre en provenance du budget général.



**En section de fonctionnement**, le budget primitif à s'équilibrer à 1 369 299 €, en progression de 17,9% (1 161 499.16 €).

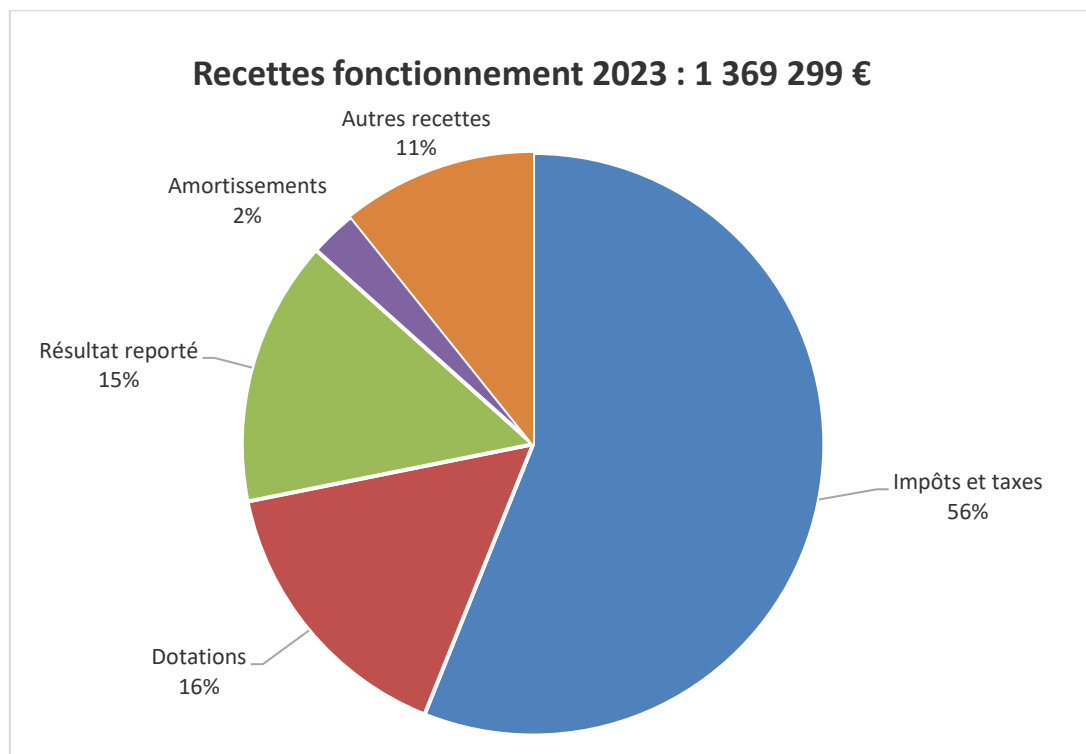
3 agents titulaires sont rattachés au budget principal : DGS (agent de cat A – temps plein), un technicien territorial (agent de cat B – temps plein) et agent administratif et comptable (agent de cat C – temps plein). Les 6 agents du chantier d’insertion (contractuels de droit privé) sont également rattachés au budget principal. Au final, les charges de personnel sont estimées à 338 910 €, avec un remboursement de 38 100 € par la CC de Marcigny pour la mise à disposition du DGS.

Le Chantier Insertion « Bocage et Paysages Brionnais », porté par la Communauté de communes depuis janvier 2022, nécessite l’ouverture de crédits à hauteur de 15 000 € pour « fournitures et équipements divers » et de 8 000 € pour le suivi socio-professionnel obligatoire des 6 agents assuré par ABISE. Ce projet est soutenu par l’Etat et le département de Saône-et-Loire tant en matière d’aides aux postes (95 000 €) que de subvention de fonctionnement (29 600 €).

Une enveloppe de 65 000 € pour les subventions aux associations est dégagée cette année. La subvention pour l’office du tourisme a été actualisée au regard de l’évolution de la population. Le budget prévoit également un soutien exceptionnel de 15 000 € de la Communauté de communes au PETR du Pays Charolais Brionnais pour l’animation de la candidature UNESCO. Celle-ci concerne une large part du territoire communautaire, qui peut en espérer des bénéfices en matière de fréquentation une fois le label obtenu.

Les inscriptions obligatoires (versement contingent aide sociale aux communes, contribution SDIS, prélèvement FNGIR, adhésions PETR et autres organismes, subventions équilibre budgets annexes) représentent plus de 464 000 €, soit plus d’1/3 des dépenses de fonctionnement. Ce poste augmente d’environ 10 000 € par rapport à 2022 (hausse contribution SDIS). Les charges générales sont contenues à 12% des dépenses (soit 165 000 €), dont 34 000 € seront reversés à ABISE au titre de France Services.

Comme chaque année, l’essentiel des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes (56%, contre 59% en 2022, malgré la hausse des bases d’imposition de 7%). Les taux d’imposition en vigueur sont reconduits en 2023 : TFB = 4,09% ; TFNB = 8,36% ; CFE = 4,84%. Le taux de TH a de nouveau été voté : 6,09%.



Les dotations, participations et subventions progressent et constituent 16% des recettes. Cela s'explique par l'attribution de subvention de fonctionnement pour France Services (Etat) et le chantier d'insertion (Département). Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté de 202 214 € complète les recettes.

**En section d'investissement**, le budget primitif 2023 s'équilibre à 2 260 277 €. Plusieurs projets d'investissement sont prévus ou déjà en cours de réalisation :

- Modification n°1 du PLUI : 44 500 € ont été inscrits (honoraires du Bureau LATITUDE). L'objectif est d'approuver cette modification d'ici la fin de l'année.
- Elaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la vallée de la Belaine : 93 000€ de crédits ouverts (honoraires de BIOTOPE). Ce dossier a débuté en 2022 et devrait être terminé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Il fait l'objet d'une prise en charge intégrale par des subventions de la Région (suite au transfert de la compétence par l'Etat au 01/01/2023) et de l'Europe.
- 107 000 € pour l'achat d'un local et de matériels pour l'équipe du Chantier d'Insertion. Des contacts sont en cours pour l'achat d'une menuiserie artisanale à Saint Christophe en Brionnais. Cette acquisition est nécessaire pour doter l'ACI de conditions de travail conformes (engagement de la CC auprès des services de l'Etat). Une subvention de 10 200 € a déjà été accordée par le Conseil départemental en 2022 ; de nouvelles demandes seront déposées en 2023 pour l'aménagement intérieur de ce local (création de sanitaires).
- Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Semur en Brionnais : après l'achat du bâtiment finalisé en 2022, les travaux se précisent et débiteront en septembre 2023. 1 950 000 € de crédits sont budgétés pour ce projet qui doit permettre de regrouper à un seul endroit et dans les locaux plus fonctionnels et plus accessibles plusieurs services à la population présents sur le territoire (centre social, relais assistants maternels, ludothèque, France Services).

Les subventions d'investissement notifiées s'élèvent à 1 259 975 €. D'autres ont été sollicitées auprès de la Région et du Département. Un virement de la section de fonctionnement de 97 500 € complète le financement de l'opération. L'objectif est de limiter l'autofinancement pour la Communauté de communes au seuil minimal de 20% de la dépense totale.

Un emprunt est rattaché au budget principal : « aménagement de la ZA à Saint Christophe en Brionnais », suite au transfert de la compétence économique à la CCSB (emprunt à taux fixe – 3,50%). L'endettement en capital est de 23 907 € au 01 janvier 2023. L'échéance de remboursement du capital est de 7 696,51 € (dernier remboursement en 2025).

**Depuis 2020 les capacités d'autofinancement (CAF) de la Communauté de communes se sont améliorées.** Fin 2022, la CAF brute est de 116 835 € et la CAF nette de 109 399 €. Néanmoins, compte tenu des projets en cours et notamment celui de la réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie, cette réserve est loin d'être suffisante. Il convient donc de continuer à être prudent pour limiter les impacts budgétaires.

Chaque investissement fait l'objet d'une recherche de subventions de façon à limiter l'autofinancement de la Communauté de communes. Son endettement important, lié aux constructions du marché au cadran et de sa toiture photovoltaïque en 2010, pénalise ses capacités à emprunter. Le désendettement se poursuit mais reste encore très significatif (charge de 910 € par habitant fin 2022 et de 847 € fin 2023).

Si les investissements peuvent être largement subventionnés, les charges de fonctionnement impactent durablement le budget. Il est indispensable de les maîtriser et de les étudier finement. Ainsi, pour le futur bâtiment de la gendarmerie, les choix architecturaux ont été guidés par cette préoccupation. La Communauté de communes a donc retenu un système de chauffage par géothermie, et préféré l'isolation avec des matériaux à base de bois, plus performants. Les charges de fonctionnement et le reste à charge devrait être en grande partie couverts par les loyers générés par les locations des espaces et logements aménagés.